

Conseil Municipal
Compte rendu de la séance publique du 26 juillet 2017
Date de convocation : 21/07/2017



L'an deux mil dix-sept, le vingt-six juillet, à 20h00, les membres du Conseil Municipal, régulièrement convoqués, se sont réunis en session ordinaire à la mairie sous la présidence de Monsieur Jean-Claude THEVENOT, Maire.

Nombre de conseillers en exercice : 13

Etaient Présents : Jean Claude THEVENOT, Jean-Louis MALATERRE, Corinne BRAMAS, Carlos DA COSTA, Patrick DEBOST, Rémy JOANNAS, Jean-Claude FERRAND, Denis GUYON, Valérie MAUCELI, Eliane PARTY, Jean-Hubert PERNIN.

Absents excusés : Chantal CASSECUELLE (pouvoir à JC FERRAND), Corinne BACH

Secrétaire élu : Carlos DA COSTA

Votants : 12

✓ **1- Convention avec le département de l'Ain pour l'aménagement de la voirie**

Le Maire explique que suite à la transmission des dossiers d'aménagements de sécurité sur la RD 28 (plateaux ralentisseurs notamment au carrefour de l'écart), le Conseil Départemental a émis un avis favorable à ces travaux. Ces ouvrages concernant une route départementale située en agglomération, une convention s'impose pour préciser les engagements respectifs de la commune et du département. Après lecture de la convention proposée par le Département de L'Ain, le Conseil Municipal, à l'unanimité approuve ladite convention et autorise le Maire à la signer ainsi que tout autre document en rapport avec cette convention.

✓ **2- Décisions modificatives Budget du CCAS**

Enregistrement comptable de factures diverses

Compte 6226	Honoraires	+ 800 euros
Compte 6257	Réceptions	+ 700 euros
Compte 6713	Secours et dots	+ 100 euros
Compte 74751	Participation de la Commune	- 1600 euros

Pour information, le Conseil Municipal, est avisé des décisions modificatives de 1600 euros prises par les membres du CCAS (délibération en date du 25/07/2017).

✓ **3- Décisions modificatives Budget Principal**

Pour enregistrement comptable de factures diverses et charges de personnel

Compte 6413	Personnel non titulaire	+ 1 500 euros
Compte 65541	Participations obligatoires (SIVOS)	+ 21 000 euros
Compte 6718	Charges exceptionnelles (prime casse auto.)	+ 110 euros
Compte 678	Autres charges exceptionnelles	+ 890 euros
Compte 61521	Entretien et réparation des terrains	- 3 500 euros
Compte 615228	Entretien Autres bâtiments	- 10 000 euros
Compte 615231	Entretien voiries	- 10 000 euros

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, valide les décisions modificatives de 23.500 euros proposées sur le budget principal.

✓ **4- Renouvellement du contrat avec RPC (Restauration pour Collectivités)**

La société RPC a envoyé son nouveau contrat pour l'année scolaire à venir avec l'acte d'engagement à signer.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix du repas enfant de la cantine municipale de 3,80 euros à 3,85 euros à compter du mois de septembre 2017, pour la rentrée scolaire 2017/2018 et autorise le Maire à signer le nouvel acte d'engagement et autres documents nécessaires à la mise à jour du nouveau tarif.

✓ **5- Révision tarifs garderie périscolaire**

Les tarifs de la garderie n'ont pas été augmentés depuis 2 ans malgré la hausse des charges de personnel en particulier.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de porter le prix de l'heure de garderie municipale de 2,30 euros à 2,34 euros à compter du mois de septembre 2017, pour la rentrée scolaire 2017/2018 et autorise le Maire à signer tous les documents nécessaires à la mise jour de ce nouveau tarif.

✓ **6 - Questions diverses**

- Point sur les travaux (voirie, lavoir, école)
- Course cycliste du 13 août 2017 (participation financière de la commune pour apéritif et sécurisation de la rue du Pré Chalon)
- Fibre optique.

La séance est levée à 22 h 30.